

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi six février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 31 janvier 2023

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VAN CAUWELAERT Damien

Mis en ligne :

Vendredi 10 février 2023

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M. DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme BONNAFOUS Catherine, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Absente : DORIA Anne

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 31 janvier 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-13 – Finances : révision des autorisations de programmes / crédits de paiement

Rapporteur : V POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales

VU les délibérations n°2020-04, n°2020-05, n°2022-07 et n°2022-91 relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 30 janvier 2023,

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP).

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement, favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité du coût de l'opération étalée sur plusieurs exercices. Elle permet de ne pas alourdir la section d'investissement et d'améliorer le taux de réalisation du budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal approuvent la révision des autorisations de programmes / crédits de paiement suivants :

Autorisation de programmes	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement					
	Initial	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
2020 N°2 Les Ateliers de la Morinais	5 206 089,04	17 961,60	151 631,31	210 503,89	43 954,99	1 526 485,25	3 255 552

Autorisation de programmes	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement			
	Initial	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
2020 N°1 Remplacement des menuiseries extérieures de l'EHPAD	333 997,94	1 200,00	86 472,65	46 325,29	200 000,00

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**

